



PARTENAR-IA 

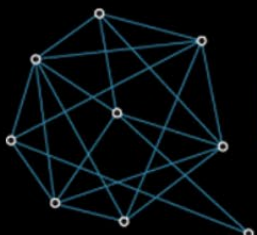
GUIDE DE SUBVENTIONS 2025-2026

12E APPEL À PROJETS

DATES LIMITES :

LETTRE D'INTENTION : 9 OCTOBRE

DEMANDE FINALE : 30 OCTOBRE



RSRI
Regroupements sectoriels
de recherche industrielle



IVADO

Québec 

1. INTRODUCTION

Le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM) est un regroupement sectoriel de recherche industrielle (RSRI) qui accompagne et finance les projets de recherche et développement (R&D) des entreprises et les projets collaboratifs entre les entreprises et les universités, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les centres de recherche¹ comme le CRIQ, le CNRC, l'INO, le COREM, etc.

Ouvert à collaborer avec toutes les entreprises du secteur de la transformation métallique, le CRITM regroupe plus de 440 membres réguliers et affiliés actifs². Les membres réguliers peuvent bénéficier de ses différents programmes de subvention allant du programme de base pour le soutien aux organismes de recherche et de développement (PSO) à des programmes plus spécifiques comme AMORCE (nouvelle collaboration de recherche), INNOV-R (réduction des GES), MCS (minéraux critiques et stratégiques), PARTENAR-IA (intelligence artificielle et technologies quantiques), SECTEURS STRATÉGIQUES (transition énergétique, aérospatiale, numérique et microélectronique et quantique) ou encore SI²TEC (économie circulaire). À ce jour, plus de 80 appels à projets ont été réalisés et ont permis à plus de 134 projets de se déployer, totalisant plus de 109 M\$ en investissements, dont près de 36 M\$ de contribution directe du CRITM.

En collaboration avec [IVADO](#) et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le CRITM annonce **son 12^e appel à projets du programme PARTENAR-IA**. Cet appel vise l'émergence de projets collaboratifs aux fins de développement, de commercialisation ou d'adoption de technologies d'IA et de technologies quantiques. Tous les partenaires entreprises intéressés sont invités à soumettre leur projet en respectant les dates limites suivante :

- **Date limite lettre d'intention : 9 octobre 2025**
- **Date limite demande finale : 30 octobre 2025 à 12 h 00**

Ce document inclut le [Guide détaillé du programme](#) et fournit les instructions nécessaires à la soumission d'une demande de financement au CRITM. Vous pouvez communiquer directement avec l'équipe du CRITM ou consulter le www.critm.ca au besoin.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME PARTENAR-IA

Le programme PARTENAR-IA du CRITM a pour objectif de financer des projets dans les secteurs de la transformation métallique et des MCS qui visent à :

- Améliorer la compétitivité des entreprises par l'adoption de solutions d'IA responsable et de technologies quantiques;

¹ Liens vers les [Centres de recherche reconnus](#) et les [Consortiums de recherches admissibles](#).

² Données en date du 17 septembre 2025.

- Contribuer au développement et la consolidation d'efforts d'innovation en IA responsable et technologies quantiques;
- Encourager les collaborations entre les entreprises (de toute taille, y compris les *startups*), ainsi qu'avec les milieux de la recherche et de l'innovation pour accélérer l'intégration d'IA responsable et des technologies quantiques;
- Contribuer au positionnement du Québec comme chef de file en matière de développement de l'IA responsable et de technologies quantiques.

3. AXES DE RECHERCHE DU CRITM

Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs des axes de recherche du CRITM et pourraient ressembler aux sujets décrits ici:

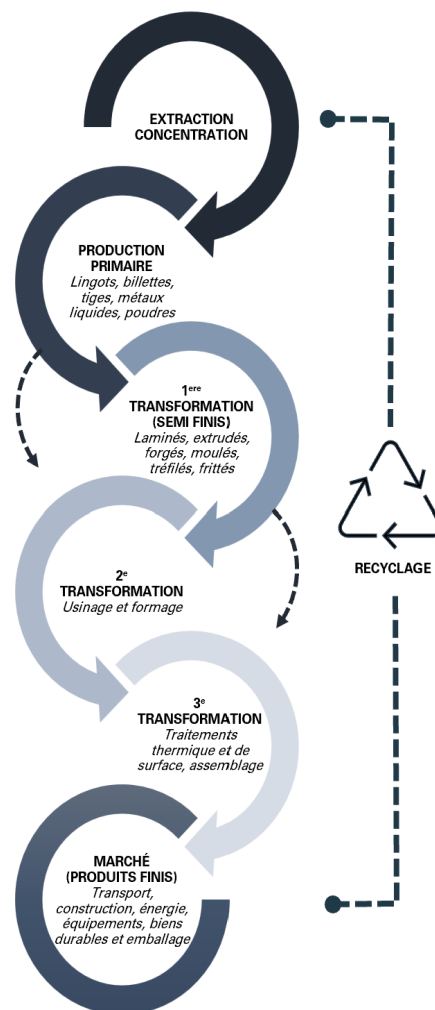
- **Développement de procédés de transformation:** optimisation des paramètres de procédés métallurgiques, détection automatique de défauts de production, contrôle de l'impression 3D métallique, etc.
- **Conception de produits métalliques avancés :** composition d'alliages, simulation de propriétés mécaniques, optimisation de la composition des poudres métalliques, etc.
- **Réduction de l'empreinte écologique :** modélisation des émissions de GES, tri automatisé de résidus métalliques ou miniers, optimisation énergétique des procédés, etc.
- **Innovation numérique :** jumeaux numériques, maintenance prédictive des équipements, analyses de données, imagerie, traçabilité des MCS, programmation et robotisation des opérations, etc.

4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel de projets s'adresse à l'ensemble des entreprises québécoises, en priorité les PME et les *startups* qui souhaitent réaliser un projet d'innovation aux fins de développement, de commercialisation ou d'adoption de technologies d'IA et de technologies quantiques.

Les entreprises éligibles à un financement de projet dans le cadre de ce programme doivent être membres réguliers du CRITM³ et toucher l'un des différents secteurs de la transformation métallique : l'**Extraction** et la **Concentration**, la **Production primaire**, la **Première**, la **Deuxième** et la **Troisième transformation**, les **Produits finis** sans oublier le **Recyclage** des métaux (voir schéma ci-contre)⁴.

Plus spécifiquement, les projets qui concernent le CRITM doivent être associés aux métaux, tels que, par exemple, l'acier, l'aluminium ou les autres métaux listés comme des minéraux critiques et stratégiques (MCS) par le gouvernement du Québec (nickel, titane, magnésium, cuivre, zinc, éléments de terres rares et autres). Certains projets peuvent également impliquer d'autres substances non métalliques essentielles aux procédés métallurgiques ou identifiées comme étant des MCS.



³ Lien vers l'information pour [devenir membre du CRITM](#).

⁴ Le secteur de l'exploration minière pourrait être considéré comme éligible dans certaines situations stratégiques (à valider avec le CRITM).

5. RÈGLES DÉTAILLÉES ET NORMES DU PROGRAMME

Dans le cadre de ce programme, le CRITM accorde des subventions non remboursables. Tous les détails relatifs aux normes et processus associés au programme sont présentés dans le [Guide publié par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie \(MEIE\)](#).

À titre informatif, les normes en vigueur au niveau du MEIE ou du CRITM peuvent varier et prévaloir à celles présentées dans ce document.

Voici donc le résumé actuel de ces normes :

Éléments	PARTENAR-IA
Durée maximale des projets	24 mois
Nombre minimal d'entreprises	2 (dont 1 PME ou <i>startup</i>)
Nombre minimal d'institutions de recherche (université, CCTT, centres de recherche)	0
Éligibilité des entreprises canadiennes, étrangères ou d'associations industrielles	OUI comme 3 ^e partenaire
Taux de subvention maximal du CRITM (% des dépenses admissibles)	35 % (espèces et nature) *
Contribution industrielle minimale	25 % (espèces et nature)
Cumul maximum des fonds publics par projet	75 % (espèces et nature)
Financement maximum du CRITM par projet	1 500 000 \$

*Le taux sera majoré à 50 % pour : les dépenses réalisées par un centre de recherche public admissible si elles représentent au moins 20 % des dépenses admissibles du projet; les dépenses pour l'accès aux plateformes de calcul quantique via PINQ, Calcul Québec et DistriQ; ainsi que pour les dépenses réalisées par une *startup* répondant aux critères d'admissibilité.

Chaque demandeur doit joindre à sa demande le [tableau détaillant finement le budget et précisant la contribution de chaque partenaire](#).

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le CRITM ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle (PI) des projets qu'il subventionne. Toutefois, il exige la signature d'une entente entre les partenaires couvrants, entre autres, la gestion de la PI et des résultats de la recherche.

7. CONTACT

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec :

M. Jean-François St-Cyr

Directeur des programmes

Courriel : jfstcyr@critm.ca

Téléphone : (418) 914-1163, poste 202

ou

M. Olivier Arnaud Sadoung Noubossie

Chargé de programmes

Courriel : oa.sadoung@critm.ca

Téléphone : 418 914-1163, poste 207

CRITM

1035, avenue Wilfrid-Pelletier

bureau 400, Québec (Québec) G1W 0C5

Site Internet : www.critm.ca

Pour connaître les autres programmes du CRITM, [cliquez ici](#).

Lien vers le [formulaire de soumission de lettre d'intention](#).

Lien vers le [formulaire soumission de projet](#).

N.B. Si le formulaire n'apparaît pas après un clic sur le lien, veuillez télécharger le document sur votre ordinateur et l'ouvrir avec Adobe PDF pour avoir accès au contenu.

Ce document a été mis à jour le 25 septembre 2025.